**Contrat de location**

**Halle polyvalente**

Date et heure de la location :

Nom et prénom :

Raison sociale :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

**Descriptif de la manifestation**

**Par sa signature, le locataire confirme avoir pris connaissance des conditions de location et s’engage à en respecter tous les points sans restriction.**

Ainsi fait à Corminboeuf, le ……………………………

Signature du locataire : Signature de la commune :

.………………………… ………………………………

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Laisser libre svp* | Date | Visa |
| ❑ Calendrier location mis à jour |  |  |

**Conditions de location pour la halle polyvalente**

|  |  |
| --- | --- |
| **COVID-19** | * Veuillez vous conformer aux dernières directives du Conseil Fédéral |
| **Locataire** | * Toutes les sociétés culturelles et sportives locales peuvent louer la halle polyvalente au tarif de CHF 522.00 (y compris pol-routes à CHF 60.00). |
| **Bruit** | * Les participants à la manifestation s'abstiennent de toute activité bruyante et nuisible au voisinage à partir de 22h00. Ils respectent la tranquillité du quartier en quittant les lieux. |
| **Clés** | * La remise de la clé se fait à l’administration communale 1 à 2 jours avant la location, selon l’horaire d’ouverture. Après la location, la clé pourra être déposée dans la boîte aux lettres de l’administration communale ou directement au guichet. |
| **Horaires** | * La halle est mise à disposition pour une durée de 22 heures, soit de 8h00 le jour de la location à 6h00 le lendemain matin. Il est strictement interdit de déposer du matériel dans la halle en dehors de cet horaire. |
| **Installation** | * Sous les ordres du concierge, les tapis seront posés et déposés par la société, de même que les tables et les chaises selon le plan de secours. L’ouverture de la scène sera également effectuée par la société, ainsi que sa fermeture après la manifestation. * Le système audio sera géré par le concierge. Ce dernier distribuera les micros. |
| **Nettoyage** | * La halle polyvalente, la descente d’escaliers ainsi que les toilettes seront rendues propres et balayées pour 6h00 (un grand balai est à disposition). S’il devait être constaté, lors du contrôle, que la halle polyvalente n’a pas été rangée et nettoyée convenablement, les frais de nettoyage seront facturés en sus, au tarif horaire de CHF 60.00. * Des sacs poubelles et des sacs pour le pet sont mis à disposition. * Lors des manifestations extra sportives et culturelles, les vestiaires sont à disposition. Ils seront rendus nettoyés (balais et ramassoires ainsi que matériel de récurage à disposition). Une échelle et un échafaudage sont mis à disposition. Ce dernier est monté et démonté par les employés de la commune. * Le rangement de la buvette se fait selon le règlement de la buvette. |
| **Paiement** | * Une facture sera envoyée après la location. |